

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 76, rue Dufferin, à Granby, province de Québec, le mercredi 24 novembre 2021 à compter de 19 h.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, Mme Julie Bourdon, mairesse de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. Grégory Carl Godbout, greffier par intérim, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 05.

2021-11-492

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents à la présente séance et consentent à l'ajout de deux sujets à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par Mme la conseillère Julie Bourdon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en ajoutant les points 22.3 et 22.4, de sorte qu'il se lit comme suit :

Présences et constatation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du préfet (par vote secret)
3. Nomination du préfet suppléant
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2021
5. Période de questions
6. Aménagement du territoire :
 - 6.1 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Ville de Granby :
 - 6.1.1 Règlement de concordance numéro 1070-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'interdire les centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaie sur l'ensemble du territoire, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP29-2021
 - 6.2 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Municipalité de Roxton Pond :
 - 6.2.1 Règlement numéro 08-21 modifiant le règlement de zonage numéro 11-14 intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Roxton Pond »
 - 6.3 Suivi des demandes adressées à la CPTAQ depuis la dernière séance :
 - 6.3.1 Demande de morcellement et d'aliénation à des fins autres que l'agriculture présentée à la CPTAQ par M. Michael Roy concernant les lots 3 987 734 et 3 988 138 du cadastre du Québec à Saint-Joachim-de-Shefford

- 6.3.2 Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée à la CPTAQ par Mme Thérèse Choinière concernant le lot 5 558 792 du cadastre du Québec à Granby
 - 6.4 Comité consultatif agricole :
 - 6.4.1 Nomination de membres pour 2022
 - 6.4.2 Nomination du président pour 2022
- 7. Cours d'eau :
 - 7.1 Nomination des membres du Bureau des délégués pour 2022 et de leur substitut
- 8. Plan directeur de l'eau :
 - 8.1 Autorisation de signature – Entente pour la caractérisation des installations septiques
 - 8.2 Projet ReSource – Autorisation de signature de l'entente
- 9. Gestion des matières résiduelles :
 - 9.1 Adjudication du contrat numéro 2021/014 – Activité A pour la fabrication et la livraison de conteneurs en plastique pour ordures et matières recyclables
 - 9.2 Adjudication du contrat numéro 2021/014 – Activité B pour la fabrication et la livraison de conteneurs mixtes
 - 9.3 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi – Campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables
 - 9.4 Adjudication du contrat pour la conception graphique de la campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables
 - 9.5 Libération de la garantie d'exécution pour le contrat numéro 2020/019 pour l'étude de caractérisation des matières recyclables
 - 9.6 Demande d'intégration des services de collectes porte à porte des plastiques agricoles au projet de modification du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises
 - 9.7 Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement numéro 2021-351 établissant les normes relatives au service de vidange des fosses septiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et abrogeant le règlement numéro 2017-301
- 10. Développement local et régional :
 - 10.1 Fonds local d'investissement :
 - 10.1.1 Octroi de prêts dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 10.2 Autorisation de signature – Entente de délégation à Entrepreneuriat Haute-Yamaska pour le soutien et le développement de l'entrepreneuriat
 - 10.3 Renouvellement du plan d'action des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska et officialisation du poste d'agente de développement – volet haltes gourmandes et marchés publics
 - 10.4 Projet de positionnement et de dépenses des Haltes gourmandes – Novembre et décembre 2021
- 11. Transport collectif :
 - 11.1 Autorisation de signature – Entente relative à l'organisation, la gestion et le fonctionnement d'un service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2022
 - 11.2 Autorisation de signature – Entente visant à faciliter l'accès au service de transport collectif de la MRC de La Haute-Yamaska pour les étudiants et étudiantes du Cégep de Granby pour l'année 2022
 - 11.3 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré avec 9166-2973 Québec inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi – Trajets Waterloo, Warden et Shefford pour une partie de l'année 2022

- 11.4 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré avec 9166-2973 Québec inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi – Trajets vers Cowansville pour l'année 2022
- 11.5 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré avec Taxi 3000 inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour l'année 2022
- 11.6 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré avec 2759-7145 Québec inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour l'année 2022
- 11.7 Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – Retard de publication des modalités
- 12. Bâtiment administratif :
 - 12.1 Demande de remplacement d'une ressource au contrat numéro 2021/001
- 13. Affaires financières :
 - 13.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022 :
 - 13.1.1 Partie 1 du budget (Ensemble des municipalités)
 - 13.1.2 Partie 2 du budget (Évaluation, diffusion de matrices, sécurité publique)
 - 13.1.3 Partie 3 du budget (Projet CADET et coopération intermunicipale en loisirs)
 - 13.1.4 Partie 4 du budget (Vidange de fosses septiques – Bâtiments assimilables)
 - 13.1.5 Partie 5 du budget (Sécurité incendie coopération intermunicipale)
 - 13.2 Décisions découlant du budget :
 - 13.2.1 Intérêt exigé sur les arrérages pour l'année 2022
 - 13.2.2 Augmentation des surplus affectés au 31 décembre 2021 – Partie 1 du budget – À l'ensemble
 - 13.2.3 Augmentation des surplus affectés au 31 décembre 2021 – Partie 2 du budget – Évaluation, diffusion des matrices et sécurité publique
 - 13.3 Approbation et ratification d'achats
 - 13.4 Approbation des comptes
 - 13.5 Transferts de fonds
 - 13.6 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2019-318 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
 - 13.7 Nouveaux signataires pour tous les chèques émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska
 - 13.8 Aide financière à l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. pour l'année 2022
 - 13.9 Octroi du budget 2022 à la Corporation d'aménagement récréotouristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc.
 - 13.10 Octroi du budget 2022 à la Corporation de gestion des matières résiduelles de la Haute-Yamaska (COGEMRHY)
 - 13.11 Adhésion à divers organismes et nomination de représentants pour 2022 :
 - 13.11.1 Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc.
 - 13.11.2 Chambre de commerce Haute-Yamaska et région
 - 13.11.3 Conseil montérégien de la culture et des communications (Culture Montérégie)
 - 13.11.4 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
 - 13.11.5 Fédération des municipalités du Québec
 - 13.11.6 Organisme de bassin versant de la Yamaska

- 13.11.7 Espace MUNI
- 13.11.8 Table des MRC de l'Estrie
- 13.11.9 Table d'harmonisation du Parc national de la Yamaska
- 13.11.10 Table de développement de la Haute-Yamaska
- 13.11.11 Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles
- 13.11.12 Comité du suivi du Plan de développement de la zone agricole
- 13.11.13 Association des directeurs généraux des MRC du Québec
- 13.11.14 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec
- 13.11.15 Association des évaluateurs municipaux du Québec
- 13.11.16 Association des aménagistes régionaux du Québec
- 13.11.17 Association des organismes municipaux de gestion de matières résiduelles
- 13.11.18 Association de la géomatique municipale du Québec
- 13.11.19 Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec
- 13.11.20 Association des communicateurs municipaux du Québec
- 13.11.21 Association des archivistes du Québec
- 13.11.22 Géomont
- 13.11.23 Montérégie Économique
- 13.11.24 Table régionale du vélo
- 13.11.25 Table de concertation régionale en transport collectif
- 13.11.26 Ordre des conseillers en ressources humaines agréés
- 13.11.27 Québec municipal
- 13.11.28 Réseau d'information municipale (Jaguar média inc.)
- 13.11.29 Union des municipalités du Québec et Carrefour du capital humain
- 13.12 Contrat d'assurances générales pour 2022
- 13.13 Demande de partenariat pour le Gala Agristars 2022
- 14. Mandat de services juridiques auprès de Poupart & Poupart avocats inc. pour l'année 2022
- 15. Mandat de services juridiques auprès de Dufresne Hébert Comeau inc. pour l'année 2022
- 16. Mandat de services juridiques auprès de Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l. pour l'année 2022
- 17. Consultation du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs pour son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025
- 18. Ressources humaines :
 - 18.1 Adoption d'une politique de télétravail
 - 18.2 Fin de probation de la technicienne inspectrice en évaluation
 - 18.3 Modification au poste de greffier par intérim
- 19. Sécurité publique :
 - 19.1 Nomination des membres du Comité de sécurité publique pour 2022
- 20. Demandes d'appui et dénonciations :
 - 20.1 Demande d'appui de la MRC de Brome-Missisquoi – Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles – Perte de revenus
- 21. Période de questions

- 22. Sujets à l'ajournement :
 - 22.1 Adjudication du contrat numéro 2021/011 – Services professionnels en audits financiers
 - 22.2 Embauche au poste de chef de projet, protection des milieux naturels
 - 22.3 Modification de l'organigramme
 - 22.4 Demande d'appui de la Fédération québécoise des municipalités – Impacts du projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire
- 23. Ajournement de la séance

Note :

ÉLECTION DU PRÉFET ET ASSERMENTATION

À la suite du scrutin secret tenu conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) et ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du conseil présents (11 voix sur une possibilité de 11 voix), M. Paul Sarrazin est déclaré élu préfet de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska pour un terme de deux années.

Assermentation du préfet :

Je, Paul Sarrazin, affirme solennellement que j'exercerai mes fonctions de préfet de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska avec honnêteté, fidélité et justice dans le respect de la loi et que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Paul Sarrazin

Assermenté devant moi à Granby (Québec)
ce 24^e jour de novembre 2021

Johanne Gaouette, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Note :

M. Paul Sarrazin préside la séance à partir de ce moment.

2021-11-493

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par Mme la conseillère Julie Bourdon et résolu unanimement de nommer M. le conseiller René Beauregard à titre de préfet suppléant de la MRC de La Haute-Yamaska.

Assermentation du préfet suppléant :

Je, René Beauregard, affirme solennellement que j'exercerai mes fonctions de préfet suppléant de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska avec honnêteté, fidélité et justice dans le respect de la loi et que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

René Beauregard

Assermenté devant moi à Granby
ce 24^e jour de novembre 2021

Johanne Gaouette, directrice générale
et secrétaire-trésorière

2021-11-494 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2021**

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement d'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2021.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

2021-11-495 **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 1070-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LES CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP29-2021**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 1070-2021 adopté le 4 octobre 2021, intitulé « Règlement de concordance numéro 1070-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'interdire les centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaie sur l'ensemble du territoire, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP29-2021 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1070-2021 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2021-11-496 **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND – RÈGLEMENT NUMÉRO 08-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-14 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND »**

ATTENDU que la Municipalité de Roxton Pond soumet à ce conseil le règlement numéro 08-21 adopté le 21 septembre 2021, intitulé « Règlement numéro 08-21 modifiant le règlement de zonage numéro 11-14 intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Roxton Pond » »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 08-21 de la Municipalité de Roxton Pond, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2021-11-497

DEMANDE DE MORCELLEMENT ET D'ALIÉNATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. MICHAEL ROY CONCERNANT LES LOTS 3 987 734 ET 3 988 138 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD

ATTENDU que le conseil de la MRC s'est déjà positionné sur la présente demande par la résolution numéro 2021-09-380 adoptée le 8 septembre 2021;

ATTENDU que certaines précisions pertinentes ont depuis été apportées au dossier en lien avec la superficie utilisée à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU que la présente demande vise l'aliénation à des fins autres qu'agricoles du lot 3 987 734 du cadastre du Québec à Saint-Joachim-de-Shefford afin d'y construire une résidence et ses dépendances sur une superficie approximative de 4 500 mètres carrés alors qu'il était initialement indiqué que cette superficie était de 1 500 mètres carrés;

ATTENDU qu'il est justifié que la résidence projetée soit implantée à une certaine distance de la route compte tenu de la configuration du lot et de l'existence du puits et la présence de la boîte électrique;

ATTENDU que la présente demande vise également le morcellement des lots 3 987 734 et 3 988 138 du cadastre du Québec à Saint-Joachim-de-Shefford par l'échange d'une superficie équivalente de 900 mètres carrés;

ATTENDU que le lot visé est actuellement vacant, qu'il ne fait pas l'objet de production agricole et qu'il a peu de potentiel compte tenu de sa taille;

ATTENDU que la demande vise la valorisation agricole du site et que le demandeur y installera des serres pour approvisionner son centre de jardinage Les Jardins du Roy;

ATTENDU que la demande ne porte aucun préjudice aux activités agricoles présentes ou futures du milieu environnant;

ATTENDU que le projet n'apporte pas de contraintes supplémentaires quant aux distances séparatrices;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole du 9 novembre 2021 à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'appuyer la demande telle que présentée par M. Michael Roy à la CPTAQ pour le morcellement et d'aliénation à des fins autres que l'agriculture des lots 3 987 734 et 3 988 138 du cadastre du Québec à Saint-Joachim-de-Shefford.

2021-11-498

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR MME THÉRÈSE CHOINIÈRE CONCERNANT LE LOT 5 558 792 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GRANBY

ATTENDU que la demande d'autorisation vise la construction de deux bâtiments à des fins non agricoles, dans lesquels on retrouverait une salle de réception et de réunion ainsi qu'un restaurant ouvert à l'année lié à la cabane à sucre ainsi qu'un logement prévu à des fins de location qui remplace l'auberge proposée dans la précédente mouture du projet;

ATTENDU qu'une superficie de 6 000 mètres carrés est requise pour contenir ces activités non agricoles dont une entrée charretière;

ATTENDU que la Ville de Granby appuie la demande;

ATTENDU que le Comité consultatif agricole s'est déjà positionné sur la présente demande lors des séances du 23 mars 2021 et du 18 mai 2021;

ATTENDU que le conseil de la MRC s'est aussi déjà positionné sur la présente demande par sa résolution numéro 2021-06-281 adoptée le 9 juin 2021;

ATTENDU que certaines modifications et précisions sont apportées au dossier, mais elles ne constituent pas une justification suffisante pour modifier la recommandation émise précédemment;

ATTENDU que le projet s'insérerait dans un secteur qui se montre très actif, dynamique et homogène sur le plan agricole;

ATTENDU que les terres agricoles de ce secteur sont les meilleures en termes de potentiel agricole et de qualité des sols selon les études pédologiques;

ATTENDU les orientations relatives à maintenir la protection du territoire agricole et à assurer la pérennité de l'activité agricole et forestière pour les générations futures du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU que le projet de logement locatif, de salle de réception et de restaurant ouvert à l'année n'est pas une plus-value pour le domaine de l'agriculture et comporterait plusieurs contraintes et pressions pour l'agriculture environnante;

ATTENDU que l'acceptation de la présente demande va à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC en regard de la zone agricole puisque le projet soumis ne met pas de l'avant l'aspect agricole et s'avère plutôt de nature commerciale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole du 9 novembre 2021 à l'effet de ne pas appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de ne pas appuyer la demande telle que présentée par Mme Thérèse Choinière à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 5 558 792 du cadastre du Québec à Granby.

2021-11-499

NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

ATTENDU que le mandat de M. Benoit Lapierre au siège numéro 1 du Comité consultatif agricole vient à échéance en janvier 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler ce siège par un producteur agricole au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*, qui n'est pas un membre du conseil de la MRC, qui réside sur le territoire de la MRC et qui est inscrit sur une liste fournie par l'association accréditée au sens de cette loi;

ATTENDU la liste soumise le 24 novembre 2021 par le Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de la Haute-Yamaska aux fins de combler ce siège;

ATTENDU d'autre part que le mandat de M. René Beaugard au siège numéro 4 du Comité consultatif agricole vient à échéance en janvier 2022 et qu'il y a lieu de combler ce siège par un membre du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par Mme la conseillère Julie Bourdon et résolu unanimement de :

1. Nommer M. Benoit Lapierre à titre de membre au siège numéro 1 du Comité consultatif agricole, pour un terme de trois ans;
2. Nommer M. René Beaugard à titre de membre au siège numéro 4 du Comité consultatif agricole, pour un terme de trois ans.

Ces nominations sont effectuées conformément au Règlement numéro 97-82 créant le Comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Yamaska, tel que modifié.

2021-11-500 NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE POUR 2022

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de nommer M. René Beaugard à la présidence du Comité consultatif agricole pour l'année 2022.

2021-11-501 NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS POUR 2022

ATTENDU qu'en vertu de l'article 129 du *Code municipal du Québec*, M. Paul Sarrazin, préfet, est délégué d'office;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault, et résolu unanimement de nommer pour l'année 2022 :

1. Mme Julie Bourdon, mairesse de la Ville de Granby, comme deuxième délégué et M. Pierre Fontaine, maire de la Municipalité de Roxton Pond, comme troisième délégué de cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska;
2. M. René Beaugard, maire de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, comme substitut au préfet, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, comme substitut à Mme Julie Bourdon et M. Marcel Gaudreau, maire de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, comme substitut à M. Pierre Fontaine.

2021-11-502 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR LA CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Soumis : Projet d'entente pour la caractérisation des installations septiques.

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska autorise le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale

et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-11-503

PROJET RESOURCE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE

Soumis : Projet d'entente à intervenir avec le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) en vue de participer au projet d'évaluation de la recharge des eaux souterraines pour une meilleure résilience des ressources en eau en Montérégie (projet ReSource).

ATTENDU que le projet d'évaluation de la recharge des eaux souterraines pour une meilleure résilience des ressources en eau en Montérégie (ci-après « projet ReSource »), porté par le COBAVER-VS, vise à caractériser la recharge en eaux souterraines en Montérégie et à développer un outil de planification régionale pour la protection des eaux souterraines et d'aide à la décision tenant compte des changements climatiques et de l'aménagement du territoire;

ATTENDU que par sa résolution numéro 2020-09-303, la MRC de La Haute-Yamaska a résolu d'appuyer le projet ReSource et s'est engagée à y contribuer pour un montant ne dépassant pas la somme annuelle de 2 545,28 \$, plus les taxes applicables, pendant trois (3) ans, conditionnellement à l'obtention de la demande de subvention au programme FARR;

ATTENDU la confirmation du financement et le démarrage du projet;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente pour baliser la participation de la MRC au projet ReSource;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska autorise le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le projet d'entente tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-11-504

ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2021/014 – ACTIVITÉ A POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE CONTENEURS EN PLASTIQUE POUR ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU l'activité A de l'appel d'offres numéro 2021/014 pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé une offre de services, à savoir Durabac inc. et Management Rotek Itée;

ATTENDU qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire conforme est Management Rotek Itée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat pour la fabrication et la livraison de conteneurs en plastique pour ordures et matières recyclables à Management Rotek ltée, plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires indiqués à la soumission de ladite entreprise datée du 25 octobre 2021 qui totalise, aux fins de la valeur estimative du contrat, un montant de 148 640 \$, plus taxes applicables;
2. De retenir l'option de pose d'un système de verrouillage au coût de 275 \$ par conteneur, avant taxes applicables, sur demande du chef de projet désigné;
3. De retenir l'option de déplacement dans le cas d'un remplacement de conteneurs au coût de 140 \$ par heure, avant taxes applicables, sur demande du chef de projet désigné;
4. De désigner la chef de projet – volet ordures et matières recyclables ou, en son absence, la chef de projet - volet matières organiques ou la directrice du Service de gestion des matières résiduelles, pour agir comme chef de projet au sens dudit contrat;
5. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat à intervenir avec le fournisseur retenu pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska.

2021-11-505

ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2021/014 – ACTIVITÉ B POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE CONTENEURS MIXTES

ATTENDU l'activité B de l'appel d'offres numéro 2021/014 pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé une offre de services, à savoir Durabac inc. et Entreprises RD Allard inc.;

ATTENDU qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire conforme est Durabac inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat pour la fabrication et la livraison de conteneurs mixtes à Durabac inc., plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires indiqués à la soumission de ladite entreprise datée du 1^{er} novembre 2021 qui totalise, aux fins de la valeur estimative du contrat, un montant de 19 658,97 \$, plus taxes applicables;
2. De retenir l'option de déplacement dans le cas d'un remplacement de conteneurs au coût de 100 \$ par heure, avant taxes applicables, sur demande du chef de projet désigné;
3. De désigner la chef de projet – volet ordures et matières recyclables ou, en son absence, la chef de projet - volet matières organiques ou la directrice du Service de gestion des matières résiduelles, pour agir comme chef de projet au sens dudit contrat;

4. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat à intervenir avec le fournisseur retenu pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska.

2021-11-506

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC BROME-MISSISQUOI – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Soumis : Projet d'entente intermunicipale relative à la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC Brome-Missisquoi désirent réaliser une campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables qui fait suite à une caractérisation de ces matières sur le territoire des deux MRC;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC Brome-Missisquoi ont reçu une aide financière du Fonds régions et ruralité, volet 1 – Soutien au rayonnement des régions pour la réalisation de cette campagne de sensibilisation;

ATTENDU qu'une entente doit être conclue entre les deux MRC afin d'établir les responsabilités, les implications ainsi que les obligations de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, le projet d'entente soumis ainsi que tous les autres documents requis aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
2. De nommer la chef de projet, volet ordures et matières recyclables ou en son absence, la directrice du Service de gestion des matières résiduelles, et la coordonnatrice aux communications à titre de membres du comité technique de la campagne de sensibilisation.

2021-11-507

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONCEPTION GRAPHIQUE DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC de Brome-Missisquoi désirent réaliser une campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables qui fait suite à une caractérisation de ces matières sur le territoire des deux MRC;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a reçu une aide financière du Fonds régions et ruralité, volet 1 – Soutien au rayonnement des régions pour la réalisation de cette campagne de sensibilisation;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a demandé des propositions de services pour développer le concept graphique de cette campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a reçu une seule offre de services, à savoir Lithium Marketing inc.;

ATTENDU qu'après analyse, l'offre de services reçue est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'adjuger le contrat pour développer le concept graphique de la campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables à l'entreprise Lithium Marketing inc., plus bas soumissionnaire conforme, sur la base du montant forfaitaire indiqué à la soumission de ladite entreprise datée du 2 novembre 2021, soit de 13 230 \$, plus taxes applicables.

Cette adjudication est conditionnelle à la signature de l'entente intermunicipale relative à la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables avec la MRC de Brome-Missisquoi ainsi qu'à l'approbation de ce contrat par cette MRC.

2021-11-508

LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2020/019 POUR L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU le contrat numéro 2020/019 intervenu pour l'étude de caractérisation des matières recyclables;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Valérie Leblanc, directrice du Service de gestion des matières résiduelles, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution fournie par Le Consortium l'Écho-Logique inc. sous forme de traite bancaire au montant de 3 680,00 \$ pour le contrat numéro 2020/019 relatif à l'étude de caractérisation des matières recyclables.

2021-11-509

DEMANDE D'INTÉGRATION DES SERVICES DE COLLECTES PORTE À PORTE DES PLASTIQUES AGRICOLES AU PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE PRODUITS PAR LES ENTREPRISES

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a déclaré sa compétence en matière de gestion, collecte, transport et disposition des résidus domestiques, des matières recyclables et des résidus volumineux pour l'ensemble des municipalités locales de son territoire ainsi que des matières recyclables en provenance des industries, commerces et institutions (ICI);

ATTENDU que la MRC a mis en place et maintient un service de collecte des plastiques agricoles porte à porte sur son territoire offert à toutes les entreprises agricoles de son territoire depuis 2010;

ATTENDU que ce service connaît un succès notoire et constant, qu'il est simple, incitatif et flexible pour les participants et qu'il permet de détourner et valoriser environ 60 tonnes de plastiques agricoles par an;

ATTENDU que la collecte de la MRC vise les plastiques # 4 (polyéthylène PEbd), soit les films et pellicules servant à la conservation ou à l'enrubannage de l'ensilage ou du foin et que les cordes, filets, plastique de paillis, toiles et sacs tissés ou multimatières sont exclus de la collecte afin de réduire la contamination pouvant limiter les possibilités de recyclage;

ATTENDU que le taux de satisfaction des producteurs à l'égard de ce programme est très élevé;

ATTENDU que le coût du programme de la MRC de La Haute-Yamaska est d'environ 43 500 \$ par an pour la collecte et le transport auxquels s'ajoutent les coûts de traitement de 60 \$/tonne;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a adopté un projet de règlement afin notamment d'inclure les produits agricoles, incluant les plastiques d'enrobage, au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40.1) qui encadre la responsabilité élargie des producteurs (REP) au Québec;

ATTENDU que le projet de règlement a été publié le 13 octobre à la Gazette officielle du Québec et qu'une consultation publique de 45 jours a lieu jusqu'au 26 novembre 2021;

ATTENDU QUE la MRC salue cette nouvelle REP et se réjouit qu'elle couvre d'autres types de produits agricoles problématiques, notamment les plastiques acéricoles, les contenants rigides, les pesticides, engrais et leurs contenants, etc.;

ATTENDU que l'objectif fixé par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* pour les pellicules des plastiques est de 45 % en 2025 et ultimement de 75 % (article 53.0.14);

ATTENDU que ce projet de règlement vise strictement à instaurer des points de dépôts pour la récupération de différents types de plastiques agricoles (article 53.0.12) et que de ce fait, les programmes de collecte porte à porte en place sont exclus dans ce nouveau régime;

ATTENDU que ce modèle de point de dépôt constituerait un recul important pour tous les producteurs agricoles desservis par une collecte porte à porte et que ce service ferait grandement diminuer le taux de participation et de récupération;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska n'a jamais été interpellée dans les discussions à l'égard de cette nouvelle REP, et ce, malgré sa longue expérience de collecte de plastiques agricoles et le succès constant de son programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. De demander au MELCC de :
 - a. Redéfinir dans le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* certaines classes de plastique (article 53.0.8) afin de séparer les diverses matières par type de plastique (ex. : PEbd, PP, etc.) afin de limiter la contamination et maximiser le potentiel de recyclage;

- b. Modifier l'article 53.0.12 du règlement afin d'inclure des services de collecte de porte à porte, ou tout autre service adapté ou déjà en place pour la récupération des plastiques visées par le paragraphe 1^o, notamment les pellicules et films de polyéthylène;
 - c. De conserver l'option des points de dépôt pour les autres catégories de plastiques agricoles étant donné que ces produits sont plus faciles à transporter ou sont générés de manière plus ponctuelle;
2. De transmettre copie conforme de la présente résolution au MELCC, à la Table des MRC de l'Estrie (TME), à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux fédérations de l'UPA en Estrie et Montérégie.

2021-11-510

NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-351 ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES AU SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-301

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a adopté le règlement numéro 2021-351 établissant les normes relatives au service de vidange des fosses septiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et abrogeant le règlement numéro 2017-301 le 13 octobre 2021;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les personnes habilitées pour appliquer ce règlement;

ATTENDU que l'application du règlement précité est confiée aux fonctionnaires désignés par résolution du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. De nommer les personnes titulaires des postes ci-dessous décrits à titre de fonctionnaire désigné chargé de l'application de l'intégralité du règlement numéro 2021-351, à savoir :
 - La directrice du Service de gestion des matières résiduelles;
 - La chef de projet, volet matières organiques;
 - La chef de projet, volet ordures et matières recyclables;
 - Le technicien en environnement du Service de gestion des matières résiduelles;
2. D'abroger la résolution numéro 2020-04-142;
3. D'abroger les dispositions relatives aux fonctionnaires désignées incluses dans la résolution 2020-09-305.

2021-11-511

PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – OCTROI DE MORATOIRES À CERTAINS EMPRUNTEURS

ATTENDU le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (PAUPME);

ATTENDU que le 22 novembre 2021, le gouvernement a modifié le cadre d'intervention de ce programme afin de prolonger jusqu'au 31 janvier 2022 le moratoire pour le remboursement du capital et des intérêts liés aux aides financières accordées dans le cadre du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

ATTENDU que suivant certains contrats intervenus entre la MRC et les emprunteurs en vertu du volet AERAM, des versements en capital et en intérêts seront exigibles dès le mois de décembre 2021;

ATTENDU que la MRC entend modifier les contrats intervenus avec les emprunteurs du volet AERAM afin d'y intégrer les changements survenus dans le cadre d'intervention, notamment afin de permettre la prolongation de la durée du moratoire de remboursement du capital et des intérêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. Que la MRC verra à intégrer aux contrats intervenus avec ces emprunteurs les changements survenus dans le cadre d'intervention;
2. Que, dans l'intervalle, aucun des paiements en capital et intérêts qui seraient exigibles aux termes des contrats intervenus avec la MRC et les emprunteurs dans le cadre du volet AERAM de ce programme ne sera prélevé, et ce, conformément à l'ajustement apporté au cadre d'intervention.

2021-11-512

ENTENTE DE DÉLÉGATION À ENTREPRENEURIAT HAUTE-YAMASKA POUR LE SOUTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT

Soumis : Projet d'entente par lequel la MRC de La Haute-Yamaska délègue à Entrepreneuriat Haute-Yamaska son pouvoir d'agir en matière de soutien et de développement de l'entrepreneuriat.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional, notamment en matière de soutien à l'entrepreneuriat;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 123.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser la MRC, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, à confier l'exercice des pouvoirs prévue à 126.2 à un organisme à but non lucratif;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska souhaite confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2, paragraphe 1 de la *Loi sur les compétences municipales* à Entrepreneuriat Haute-Yamaska (EHY) et, ainsi, lui déléguer ses pouvoirs en matière de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale;

ATTENDU que les objets de l'entente de délégation à intervenir entre les parties confère à EHY le pouvoir d'offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises de tous types, incluant celles de l'économie sociale, comprenant, sans en restreindre la portée, l'accueil, l'accompagnement, le soutien technique, la prise en charge, l'aide à l'élaboration de plan d'affaires, l'aide au montage financier, le référencement et le suivi;

ATTENDU qu'Entrepreneuriat Haute-Yamaska s'est vu octroyer des lettres patentes à titre d'organisme à but non lucratif en date du 5 octobre 2021 et opère sous le numéro d'entreprise Québec 1176983451;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. De désigner Entrepreneuriat Haute-Yamaska, à compter du 1^{er} janvier 2022, à titre d'organisme délégataire de la MRC de La Haute-Yamaska au sens de l'article 126.2, paragraphe 1 de la *Loi sur les compétences municipales*, et ce, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

et sur obtention de cette approbation :

2. D'accepter le projet d'entente de délégation à intervenir avec Entrepreneuriat Haute-Yamaska tel que soumis et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer ce document pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
3. De transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

2021-11-513

RENOUVELLEMENT DU PLAN D'ACTION DES HALTES GOURMANDES EN HAUTE-YAMASKA ET OFFICIALISATION DU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – VOLET HALTES GOURMANDES ET MARCHÉS PUBLICS

ATTENDU les investissements, la reconnaissance et la crédibilité acquise depuis la mise en place du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska au cours des cinq dernières années;

ATTENDU qu'avec ses 49 membres, en plus de plusieurs nouvelles sollicitations, le Réseau des Haltes gourmandes permet de couvrir et positionner une grande partie du territoire de la MRC;

ATTENDU que le Marché public de Granby région nécessite encore le soutien de la MRC afin d'assumer son rôle régional en développant ses activités en ligne et tout au long de l'année;

ATTENDU que les Marchés de Noël de la Haute-Yamaska et de Pâques de Granby et région entament un processus de reprise par le Marché public de Granby et région;

ATTENDU que dans le cadre de l'application de son plan de développement de la zone agricole PDZA 2020-2024, la MRC de La Haute-Yamaska a convenu de :

- Renouveler le plan d'action triennal du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska;
- Maintenir le poste d'agente de développement – volet Haltes gourmandes et marchés publics;
- Maintenir l'accompagnement et la préparation des entreprises qui se tournent vers l'agrotourisme;
- Soutenir le développement du Marché public de Granby et région;
- Organiser le Marché de Noël de La Haute-Yamaska et le Marché de Pâques de Granby et région;

ATTENDU que la MRC souhaite mettre en œuvre un nouveau plan d'action triennal 2022-2024 pour poursuivre le développement du Réseau des Haltes gourmandes;

ATTENDU que la mise en application de ce plan d'action 2022-2024 nécessite notamment le maintien de l'embauche d'une agente de développement;

ATTENDU les impacts économiques et touristiques du projet partout sur le territoire, dont de nombreuses collaborations avec Commerce Tourisme Granby région et autres acteurs touristiques phares de la MRC;

ATTENDU que la MRC croit au potentiel de sa zone agricole et que cette initiative est en complémentarité avec le Fonds de microcrédit agricole, la démarche de planification de communauté nourricière de la Ville de Granby et l'essor économique de la MRC dans le cadre de la sortie de crise de la pandémie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. De mandater l'équipe de la MRC afin de renouveler le plan d'action triennal du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska pour 2022-2024;
2. De confirmer la poursuite de l'accompagnement des activités de marchés publics;
3. De reconduire le poste d'agente de développement - volet Haltes gourmandes et marchés publics au sein de la MRC afin de mettre en œuvre le futur plan triennal du Réseau des Haltes gourmandes.

2021-11-514

PROJET DE POSITIONNEMENT ET DE DÉPENSES DES HALTES GOURMANDES – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2021

Soumise : Prévisions de dépenses des Haltes gourmandes – Novembre-décembre 2021.

ATTENDU que le Plan d'action du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska 2019-2021 prévoit des actions pour faire reconnaître et croître le positionnement du réseau;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a dédié en 2021 une enveloppe de 90 220 \$ à la mise en œuvre du plan d'action du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska autorise les actions promotionnelles telles que soumises pour un montant de 1 110 \$, plus taxes applicables.

2021-11-515

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION, LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL DE PERSONNES POUR L'ANNÉE 2022

Soumis : Projet d'entente à intervenir avec Transport adapté pour nous inc. relative à l'organisation, la gestion et le fonctionnement d'un service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2022.

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska entend poursuivre le service de transport collectif régional en 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente pour l'organisation, la gestion et le fonctionnement dudit service pour la prochaine année;

ATTENDU la satisfaction du conseil quant aux services rendus par Transport adapté pour nous inc. pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Confirme la reconduction du service de transport collectif régional pour l'année 2022;
2. Maintient les tarifs pour l'année 2022, à savoir :
 - a) 6,50 \$ pour un déplacement entre une municipalité du territoire de la Haute-Yamaska et la ville de Granby ou entre le territoire de La Haute-Yamaska et les centres médicaux de Brome-Missisquoi (aller simple);
 - b) 34,50 \$ pour l'achat d'un livret de 6 coupons à 6,50 \$;
 - c) 120,00 \$ pour l'achat d'une passe mensuelle;
3. Confie à Transport adapté pour nous inc. l'organisation, la gestion et le fonctionnement du service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2022;
4. Autorise le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, le projet d'entente soumis à cette fin, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-11-516 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE VISANT À FACILITER L’ACCÈS AU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA POUR LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CÉGEP DE GRANBY POUR L’ANNÉE 2022**

Soumis : Projet d’entente avec le Cégep de Granby pour l’année 2022.

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller René Beaugard, il est résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska autorise le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l’entente avec le Cégep de Granby telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-11-517 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC 9166-2973 QUÉBEC INC. POUR LA FOURNITURE D’UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI – TRAJETS WATERLOO, WARDEN ET SHEFFORD POUR UNE PARTIE DE L’ANNÉE 2022**

Soumis : Projet de contrat avec 9166-2973 Québec inc., pour la fourniture d’un service de transport collectif par taxi pour une partie de l’année 2022, soit pour les mois de janvier à mars inclusivement.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d’accepter le projet de contrat tel que soumis et d’autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer ce document et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-11-518 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC 9166-2973 QUÉBEC INC. POUR LA FOURNITURE D’UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI – TRAJETS VERS COWANVILLE POUR L’ANNÉE 2022**

Soumis : Projet de contrat avec 9166-2973 Québec inc., pour la fourniture d’un service de transport collectif par taxi pour l’année 2022.

Il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d’accepter le projet de contrat tel que soumis et d’autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer ce document et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-11-519 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC TAXI 3000 INC. POUR LA FOURNITURE D’UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI POUR L’ANNÉE 2022**

Soumis : Projet de contrat avec Taxi 3000 inc., pour la fourniture d’un service de transport collectif par taxi pour l’année 2022.

Il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d’accepter le projet de contrat tel que soumis et d’autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce document, pour et au nom de la MRC et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-11-520 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC 2759-7145 QUÉBEC INC. POUR LA FOURNITURE D’UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI POUR L’ANNÉE 2022**

Soumis : Projet de contrat avec 2759-7145 Québec inc., faisant affaires sous le nom de Taxi AB, pour la fourniture d’un service de transport collectif par taxi pour l’année 2022.

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d’accepter le projet de contrat tel que soumis et d’autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce document, pour et au nom de la MRC et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-11-521 **PROGRAMME D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) – RETARD DE PUBLICATION DES MODALITÉS**

ATTENDU qu’en date du 1^{er} novembre 2021, les modalités 2021 du Programme d’aide au développement du transport collectif (PADTC) n’étaient toujours pas disponibles;

ATTENDU que les organismes de transport et le milieu municipal a, malgré l’absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis le début 2021;

ATTENDU que la non-disponibilité des modalités du PADTC plusieurs mois après le début de l’année retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l’avenir incertain pour ces services;

ATTENDU que sans programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif;

ATTENDU qu’en l’absence de programme, le milieu municipal doit avancer des sommes d’argent considérables pour maintenir les services;

ATTENDU que le gouvernement du Québec s’est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l’atteinte de ces objectifs est impossible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. De signifier au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de La Haute-Yamaska quant aux retards importants de disponibilité des modalités du PADTC, et ce, depuis plusieurs années;
2. D’informer le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l’atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable;
3. De demander au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du PADTC 2021 et pour au moins les cinq (5) prochaines années;
4. De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec et député de Granby, M. François Bonnardel, à la ministre des Affaires municipales et de l’habitation, Mme Andrée Laforest, au député de Johnson et ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, M. André Lamontagne, à la députée de Brome-Missisquoi et ministre déléguée à

l'Éducation, Mme Isabelle Charest, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

2021-11-522 **AUTORISATION DE REMPLACEMENT D'UNE RESSOURCE AU CONTRAT NUMÉRO 2021/001**

ATTENDU les correspondances de l'entreprise Le Groupe Decarel datées du 8 novembre et du 23 novembre 2021 concernant la demande de remplacement du surintendant de chantier par M. Pascal Blais dans le cadre du contrat numéro 2021/001;

ATTENDU la recommandation de M. Denis Favreau, architecte de l'entreprise Favreau Blais associés architectes, datée du 24 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'autoriser le remplacement de M. Daniel Karama par M. Pascal Blais à titre de surintendant de chantier dans le cadre du contrat numéro 2021/001, et ce, sous réserve d'une période de probation jusqu'à la fin du chantier, la MRC se réservant ainsi le droit de demander, en tout temps, un remplacement immédiat.

Note : **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

La directrice générale informe le conseil qu'à la suite d'une discussion avec la mairesse de Granby, il est suggéré d'adopter le budget pour la partie 1 en deux étapes :

1. En adoptant d'abord les prévisions budgétaires relatives à la rémunération du personnel, incluant les contributions d'employeur inhérentes à cette rémunération, ces dépenses totalisant 2 930 210 \$;
2. En adoptant par la suite le résiduel des prévisions budgétaires pour la même partie de budget qui totalisent 19 335 182 \$ pour les activités financières et 2 218 620 \$ pour les activités d'investissements.

Note : *Avant le début des délibérations sur cette question, Mme Julie Bourdon indique que, par prudence, elle pourrait avoir un intérêt pécuniaire particulier dans cette question en raison d'un membre de sa famille qui est employé de la MRC. En conséquence, elle se retire de la table des délibérations et indique qu'elle ne participera pas à celles-ci, ni ne votera ou tentera d'influencer le vote. Il est 19 h 48.*

2021-11-523 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 – PARTIE 1 (ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS) – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL**

Soumises : Prévisions budgétaires de la partie 1 du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale, en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec* pour l'année 2022.

ATTENDU la recommandation d'adopter le budget pour la partie 1 en deux étapes, soit en adoptant d'abord les prévisions budgétaires relatives à la rémunération du personnel, incluant les contributions d'employeur inhérentes à cette rémunération, ces dépenses totalisant 2 930 210 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2022 (partie 1) relatives à la rémunération du personnel, incluant les contributions d'employeur inhérentes à cette rémunération, telles que déposées.

Note : *Mme Julie Bourdon reprend son siège à la table du conseil. Il est 19 h 49.*

2021-11-524 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 – PARTIE 1 (ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS) – PORTION RÉSIDUELLE**

Soumises : Prévisions budgétaires de la partie 1 du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale, en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec* pour l'année 2022.

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-523 et la recommandation d'adopter le budget pour la partie 1 en deux étapes, soit en adoptant dans un deuxième temps le résiduel des prévisions budgétaires pour cette partie du budget qui totalisent 19 335 182 \$ pour les activités financières et 2 218 620 \$ pour les activités d'investissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement d'adopter le résiduel des prévisions budgétaires 2022 (partie 1), telles que déposées.

2021-11-525 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 – PARTIE 2 (ÉVALUATION, DIFFUSION DE MATRICES, SÉCURITÉ PUBLIQUE)**

Soumises : Prévisions budgétaires de la partie 2 du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale, en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec* pour l'année 2022.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires (partie 2) pour l'année financière 2022 telles que déposées.

2021-11-526 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 – PARTIE 3 (PROJET CADET ET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN LOISIRS)**

Soumises : Prévisions budgétaires de la partie 3 du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale, en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec* pour l'année 2022.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires (partie 3) pour l'année financière 2022 telles que déposées.

2021-11-527 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 – PARTIE 4 (VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – BÂTIMENTS ASSIMILABLES)**

Soumises : Prévisions budgétaires de la partie 4 du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale, en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec* pour l'année 2022.

Il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires (partie 4) pour l'année financière 2022 telles que déposées.

2021-11-528 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 – PARTIE 5 (SÉCURITÉ INCENDIE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE)**

Soumises : Prévisions budgétaires de la partie 5 du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale, en vertu de l'article 976 du *Code municipal du Québec* pour l'année 2022.

Il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires (partie 5) pour l'année financière 2022 telles que déposées.

2021-11-529 **INTÉRÊT EXIGÉ SUR LES ARRÉRAGES POUR L'ANNÉE 2022**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par Mme la conseillère Julie Bourdon, il est résolu d'exiger pour l'année 2022 un taux d'intérêt annuel de douze pour cent (12 %) facturé sur tout arrérages de quote-part ou sur tout autres arrérages dus à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, et ce, à compter de la 31^e journée de son exigibilité.

2021-11-530 **AUGMENTATION DES SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PARTIE 1 DU BUDGET – À L'ENSEMBLE**

Sur une proposition de M. le conseiller René Beaugard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'utiliser, au 31 décembre 2021, une partie des surplus budgétaires de la partie 1 – (ensemble) qui seront dégagés de l'année 2021 afin :

1. D'augmenter de 10 000 \$ le surplus affecté « parc informatique ADM »;
2. D'augmenter de 201 457 \$ le surplus affecté « siège social ».

2021-11-531 **AUGMENTATION DES SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PARTIE 2 DU BUDGET – ÉVALUATION, DIFFUSION DES MATRICES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'utiliser, au 31 décembre 2021, une partie des surplus budgétaires de la partie 2 (évaluation, diffusion des matrices et sécurité publique) qui seront dégagés de l'année 2021 afin :

1. D'augmenter de 10 000 \$ le surplus affecté « automobile EVA »;
2. D'augmenter de 16 754 \$ le surplus affecté « maintien inventaire ICI »;
3. D'augmenter de 5 000 \$ le surplus affecté « parc informatique EVA »;
4. D'augmenter de 6 000 \$ le surplus affecté « frais juridiques contestation TAQ ».

2021-11-532 **APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS**

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

Fournisseur	Description	Coût
<u>RATIFICATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
CN2I – Coopérative Nationale de l'information indépendante (La Voix de l'Est)	Publicité – Opération Haute-vitesse Internet	1 742,45 \$ ¹
Icimédias (Granby Express)	Publicité – Opération Haute-vitesse Internet	1 453,28 \$ ¹
Signalisation de l'Estrie inc.	de Affiches pour la campagne de sensibilisation sur le cannabis pour le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska	3 485,95 \$
Lithium Marketing	Gestion publicitaire Web d'une campagne de sensibilisation sur le cannabis	5 173,88 \$
<u>APPROBATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Cardio Choc	Défibrillateur Samaritan Pad 350P	1 344,06 \$ ²
CN2I – Coopérative Nationale de l'information indépendante (La Voix de l'Est)	Campagne de sensibilisation sur les matières recyclables pour 2022	6 003,99 \$
Icimédias (Granby Express)	Campagne de sensibilisation sur les matières recyclables pour 2022	3 035,34 \$
Lithium Marketing	Gestion de placements publicitaires – Campagne de sensibilisation sur les matières recyclables pour 2022	3 909,15 \$
Postes Canada	Médiaposte sans adresse – Calendrier de collectes 2022	6 535,48 \$
Placements Bell Média	Campagne de sensibilisation sur les matières recyclables pour 2022	4 024,13 \$
Placements ICI TOU.TV	Campagne de sensibilisation sur les matières recyclables pour 2022	4 024,13 \$
Placements Média Québecor	Campagne de sensibilisation sur les matières recyclables pour 2022	4 024,13 \$
TOTAL :		<u>44 755,95 \$</u>

2021-11-533 **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-11-02 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

2021-11-534 **TRANSFERTS DE FONDS**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'autoriser les transferts de fonds suivants :

Administration :

1. Transférer un crédit budgétaire de 52 536,00 \$ du poste « conseil –rémunération – allocation de dépenses » au poste « conseil – rémunération – rémunération de base »;
2. Transférer un crédit budgétaire de 1 560,00 \$ du poste « conseil – déplacement du conseil » au poste « conseil – service de formation »;
3. Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste « conseil – fournitures de bureau » au poste « conseil – vêtements, chaussures, fournitures »;
4. Transférer un crédit budgétaire de 4 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – rémunération – secrétaire multidisciplinaire » au poste « gestion financière et administrative – rémunération – réceptionniste »;
5. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – rémunération – secrétaire multidisciplinaire » au poste « gestion financière et administrative – rémunération – adjointe administrative direction générale »;
6. Transférer un crédit budgétaire de 15 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – rémunération – secrétaire multidisciplinaire » au poste « gestion financière et administrative – rémunération – contrôleur financier »;
7. Transférer un crédit budgétaire de 3 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – rémunération – secrétaire multidisciplinaire » au poste « gestion financière et administrative – rémunération – technicienne comptable »;
8. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – déplacement du personnel » au poste « gestion financière et administrative – fret et messagerie »;
9. Transférer un crédit budgétaire de 10 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – subvention à des OBNL » au poste « gestion financière et administrative – honoraires professionnels autres »;
10. Transférer un crédit budgétaire de 9 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – subvention à des OBNL » au poste « gestion financière et administrative – nettoyage et buanderie »;
11. Transférer un crédit budgétaire de 10 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – subvention à des OBNL » au poste « gestion financière et administrative – location bâtiment »;
12. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – subvention à des OBNL » au poste « gestion financière et administrative – vêtements, chaussures et fournitures »;
13. Transférer un crédit budgétaire de 2 000,00 \$ du poste « greffe – rémunération – greffier surnuméraire » au poste « greffe – rémunération – greffier »;
14. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « greffe – services juridiques » au poste « greffe – frais de poste »;
15. Transférer un crédit budgétaire de 1 200,00 \$ du poste « greffe – associations et abonnements » au poste « greffe – fret et messagerie »;
16. Transférer un crédit budgétaire de 2 500,00 \$ du poste « greffe – services de formation » au poste « greffe – publicité information journaux et revues »;

17. Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste « greffe – fournitures de bureau » au poste « greffe – entretien réparation ameublement équipement de bureau »;
18. Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste « gestion du personnel – déplacement du personnel » au poste « gestion du personnel – fret et messagerie »;
19. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « sécurité incendie – honoraires professionnels autres » au poste « sécurité incendie – location de kiosques »;
20. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « plan d'intervention en infrastructures routières – autres services scientifiques et génie » au poste « plan d'intervention en infrastructures routières – publicité information journaux et revues »;
21. Transférer un crédit budgétaire de 1 500,00 \$ du poste « plan d'intervention en infrastructures routières – autres services scientifiques et génie » au poste « plan d'intervention en infrastructures routières – honoraires professionnels autres »;
22. Transférer un crédit budgétaire de 3 000,00 \$ du poste « transport collectif – rémunération – directeur planification du territoire » au poste « transport collectif – honoraires professionnels autres »;
23. Transférer un crédit budgétaire de 9 000,00 \$ du poste « déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – technicien GMR » au poste « déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – chef projet volet ordures et matières recyclables »;
24. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – technicien GMR » au poste « déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – préposée aux appels »;
25. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – technicien GMR » au poste « déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – préposés aux conteneurs »;
26. Transférer un crédit budgétaire de 5 000,00 \$ du poste « matières recyclables – dépenses opération – conteneur verre – collecte et transport » au poste « matières recyclables – dépenses opération – conteneur verre – transport »;
27. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « matières organiques – collecte et transport – levées supplémentaires » au poste « matières organiques – collecte et transport – collecte des sapins de Noël »;
28. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « matières organiques – collecte et transport – levées supplémentaires » au poste « matières organiques – collecte et transport – collecte et transport bac bruns ICI »;
29. Transférer un crédit budgétaire de 6 000,00 \$ du poste « matériaux secs – écocentres – honoraires professionnels autres » au poste « matériaux secs – écocentres – publicité information journaux et revues »;
30. Transférer un crédit budgétaire de 600,00 \$ du poste « matériaux secs – écocentres – assurances » au poste « matériaux secs – écocentres – services juridiques »;
31. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « matériaux secs – écocentres – taxes municipales » au poste « matériaux secs – écocentres – fournitures de bureau »;
32. Transférer un crédit budgétaire de 320,00 \$ du poste « matériaux secs – écocentres – taxes municipales » au poste « matériaux secs – écocentres – subvention à des OBNL »;
33. Transférer un crédit budgétaire de 6 000,00 \$ du poste « plan de gestion – rémunération – secrétaire matières résiduelles » au poste « plan de gestion – rémunération – technicien GMR »;
34. Transférer un crédit budgétaire de 4 000,00 \$ du poste « plan de gestion – rémunération – chef projet volet ordures et matières recyclables » au poste « plan de gestion – rémunération – technicien GMR »;

35. Transférer un crédit budgétaire de 11 270,00 \$ du poste « plan de gestion – plan de communication – frais de poste » au poste « plan de gestion – rémunération – coordonnatrice aux communications »;
36. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « plan de gestion – déplacement du personnel » au poste « plan de gestion – publicité information journaux et revues »;
37. Transférer un crédit budgétaire de 5 000,00 \$ du poste « plan de gestion – plan de communication – honoraires professionnels autres » au poste « plan de gestion – services juridiques »;
38. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « plan de gestion – synergie – honoraires professionnels autres » au poste « plan de gestion – synergie – location ameublement équipement de bureau »;
39. Transférer un crédit budgétaire de 2 700,00 \$ du poste « plan de gestion – synergie – honoraires professionnels autres » au poste « plan de gestion – synergie – associations et abonnements »;
40. Transférer un crédit budgétaire de 5 500,00 \$ du poste « plan de gestion – synergie – honoraires professionnels autres » au poste « plan de gestion – synergie – services de formation »;
41. Transférer un crédit budgétaire de 9 400,00 \$ du poste « plan de gestion – rémunération – chef projet volet matières organiques » au poste « boues fosses septiques – rémunération – chef projet volet matières organiques »;
42. Transférer un crédit budgétaire de 5 500,00 \$ du poste « boues fosses septiques – dépenses communes – administration et informatique » au poste « boues fosses septiques – rémunération – secrétaire matières résiduelles »;
43. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « boues fosses septiques – dépenses communes – déplacement du personnel » au poste « boues fosses septiques – dépenses communes – frais de poste »;
44. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « boues fosses septiques – dépenses communes – administration et informatique » au poste « boues fosses septiques – dépenses communes – honoraires professionnels autres »;
45. Transférer un crédit budgétaire de 1 100,00 \$ du poste « boues fosses septiques – dépenses communes – vêtements, chaussures et fournitures » au poste « boues fosses septiques – dépenses communes – services juridiques »;
46. Transférer un crédit budgétaire de 8 500,00 \$ du poste « amélioration de cours d'eau – services scientifiques et de génie » au poste « amélioration de cours d'eau – rémunération – géomaticien »;
47. Transférer un crédit budgétaire de 705,00 \$ du poste « amélioration de cours d'eau – charges sociales – assurance collective employés » au poste « amélioration de cours d'eau – charges sociales – régie des rentes du Québec employés »;
48. Transférer un crédit budgétaire de 155,00 \$ du poste « amélioration de cours d'eau – charges sociales – assurance collective employés » au poste « amélioration de cours d'eau – charges sociales – assurance emploi employés »;
49. Transférer un crédit budgétaire de 250,00 \$ du poste « amélioration de cours d'eau – publicité information journaux et revues » au poste « amélioration de cours d'eau – téléphone »;
50. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « amélioration de cours d'eau – services juridiques » au poste « amélioration de cours d'eau – entretien réparation véhicule »;
51. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « amélioration de cours d'eau – services de formation » au poste « amélioration de cours d'eau – immatriculation véhicules »;
52. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « amélioration de cours d'eau – fournitures de bureau » au poste « amélioration de cours d'eau – entretien réparation ameublement équipement de bureau »;
53. Transférer un crédit budgétaire de 150,00 \$ du poste « amélioration de cours d'eau – fournitures de bureau » au poste « amélioration de cours d'eau – médicaments et fournitures médicales »;

54. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « inspection PDE – fournitures de bureau » au poste « inspection PDE – entretien, réparation ameublement, équipement de bureau »;
55. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « inspection PDE – fournitures de bureau » au poste « inspection PDE – essence »;
56. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « plan directeur de l'eau – charges sociales – assurance collective – employés » au poste « plan directeur de l'eau – charges sociales – régie des rentes du Québec employés »;
57. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « plan directeur de l'eau – charges sociales – assurance collective – employés » au poste « plan directeur de l'eau – charges sociales – assurance emploi employés »;
58. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « plan directeur de l'eau – fournitures de bureau » au poste « plan directeur de l'eau – frais de poste »;
59. Transférer un crédit budgétaire de 4 000,00 \$ du poste « aménagement – rémunération – directeur planification du territoire » au poste « aménagement – rémunération – secrétaire service planification du territoire »;
60. Transférer un crédit budgétaire de 3 700,00 \$ du poste « aménagement – services juridiques » au poste « aménagement – honoraires professionnels autres »;
61. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « Fonds des région et ruralité – rémunération – agent développement des Haltes gourmandes, marché publics » au poste « Fonds des région et ruralité – rémunération – salaire aide marché publics »;
62. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « Fonds des région et ruralité – déplacement du personnel » au poste « Fonds des région et ruralité – politique de reconnaissance »;
63. Transférer un crédit budgétaire de 2 000,00 \$ du poste « Haltes gourmandes – publicité information et journaux » au poste « Haltes gourmandes – frais de poste »;
64. Transférer un crédit budgétaire de 1 600,00 \$ du poste « Haltes gourmandes – publicité information et journaux » au poste « Haltes gourmandes – subvention pour les boîtes gourmandes »;
65. Transférer un crédit budgétaire de 11 000,00 \$ du poste « Haltes gourmandes – dépenses non définies » au poste « Haltes gourmandes – honoraires professionnels autres »;
66. Transférer un crédit budgétaire de 7 100,00 \$ du poste « Haltes gourmandes – dépenses non définies » au poste « Haltes gourmandes – fournitures de bureau »;
67. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « Haltes gourmandes – associations et abonnements » au poste « Haltes gourmandes – réceptions »;
68. Transférer un crédit budgétaire de 125,00 \$ du poste « Haltes gourmandes – associations et abonnements » au poste « Haltes gourmandes – locations d'équipements »;
69. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « activités récréatives – pistes cyclables – taxes municipales – parc régional » au poste « activités récréatives – pistes cyclables – déplacement du personnel »;
70. Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste « activités récréatives – pistes cyclables – taxes municipales – parc régional » au poste « activités récréatives – pistes cyclables – frais de poste »;
71. Transférer un crédit budgétaire de 327,00 \$ du poste « activités récréatives – pistes cyclables – taxes municipales – parc régional » au poste « activités récréatives – pistes cyclables – assurances »;
72. Transférer un crédit budgétaire de 700,00 \$ du poste « activités récréatives – pistes cyclables – taxes municipales – parc régional » au poste « activités récréatives – pistes cyclables – frais dette long terme Estriade ».

Évaluation :

1. Transférer un crédit budgétaire de 2 284,00 \$ du poste « rémunération – réceptionniste » au poste « rémunération – géomaticien »;

2. Transférer un crédit budgétaire de 4 700,00 \$ du poste « rémunération – technicienne inspectrice » au poste « rémunération – technicienne en évaluation »;
3. Transférer un crédit budgétaire de 7 100,00 \$ du poste « rémunération – technicienne inspectrice » au poste « rémunération – secrétaire surnuméraire JL »;
4. Transférer un crédit budgétaire de 4 440,00 \$ du poste « charges sociales – assurance collective » au poste « rémunération – technicien inspecteur 1 »;
5. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « déplacement du personnel » au poste « frais de poste »;
6. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « service de formation » au poste « honoraires professionnels autres »;
7. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « service de formation » au poste « assurances »;
8. Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste « service de formation » au poste « immatriculation »;
9. Transférer un crédit budgétaire de 150,00 \$ du poste « service de formation » au poste « nettoyage et buanderie »;
10. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « entretien, réparation ameublement et équipement de bureau » au poste « entretien, réparation amélioration locatives ».

Sécurité publique :

1. Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste « déplacement du personnel » au poste « subvention à des OBNL ».

Projet Sentinelle :

1. Transférer un crédit budgétaire de 10 000,00 \$ du poste « rémunération – étudiants » au poste « aide financière projet CADET ».

Boues fosses septiques – bâtiments assimilables :

1. Transférer un crédit budgétaire de 3 100,00 \$ du poste « administration et informatique » au poste « rémunération – chef de projet matières organiques »;
2. Transférer un crédit budgétaire de 1 310,00 \$ du poste « administration et informatique » au poste « rémunération – technicien GMR »;
3. Transférer un crédit budgétaire de 150,00 \$ du poste « administration et informatique » au poste « charges sociales – régime de retraite »;
4. Transférer un crédit budgétaire de 200,00 \$ du poste « administration et informatique » au poste « charges sociales – régie des rentes du Québec »;
5. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « administration et informatique » au poste « charges sociales – assurance emploi »;
6. Transférer un crédit budgétaire de 125,00 \$ du poste « administration et informatique » au poste « charges sociales – fonds des services de santé »;
7. Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste « administration et informatique » au poste « charges sociales – régime québécois d'assurances parentales »;
8. Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste « administration et informatique » au poste « charges sociales – assurance collective »;
9. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « administration et informatique » au poste « essence ».

Note : DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÉGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2019-318 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2019-318 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2021-11-535 NOUVEAUX SIGNATAIRES POUR TOUS LES CHÈQUES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement que :

1. Tous les chèques tirés sur l'un des comptes bancaires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska sont signés par M. Paul Sarrazin, préfet, ou par M. René Beauregard, préfet suppléant, et contresignés par Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou par Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, ou par Mme Denise Leclair, directrice des Services administratifs et des ressources humaines;
2. Le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer à l'institution financière tout document inhérent à cette modification des signataires; ces documents feront partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récités.

La présente résolution est effective à compter du 25 novembre 2021 et abroge, à compter de cette date, la résolution numéro 2017-11-385 du 22 novembre 2017.

2021-11-536 AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CYCLISTE DRUMMOND-FOSTER (A.C.D.F.) INC. POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU le protocole d'entente intervenu avec l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. par lequel la MRC de La Haute-Yamaska s'engage à lui accorder annuellement une aide financière pour couvrir une partie des frais fixes annuels de ladite association relativement au tronçon de piste cyclable La Campagnarde situé en Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'accorder une aide financière au montant de 6 280,34 \$ à l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. pour l'année 2022.

2021-11-537 OCTROI DU BUDGET 2022 À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DE LA HAUTE-YAMASKA (C.A.R.T.H.Y) INC.

ATTENDU la signature, le 14 juillet 2005, du protocole d'entente par lequel la MRC de La Haute-Yamaska confie à la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc. (« CARTHY ») la gestion, la patrouille et l'entretien de l'ensemble des pistes cyclables sous sa juridiction;

ATTENDU que la MRC doit fixer annuellement le montant du budget qui est octroyé à CARTHY pour exercer cette compétence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de confirmer à CARTHY, pour 2022 :

1. L'octroi d'un budget annuel de 530 281 \$;
2. L'octroi d'un budget additionnel de 50 000 \$ conditionnel à la conclusion de l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention de fonds dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 (projet Signature innovation).

2021-11-538 **OCTROI DU BUDGET 2022 À LA CORPORATION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA HAUTE-YAMASKA (COGEMRHY)**

ATTENDU qu'en vertu de l'entente relative à la gestion et à l'exploitation des écocentres situés à Granby et Waterloo intervenue le 4 février 2019, la MRC de La Haute-Yamaska doit informer COGEMRHY du budget qui lui est octroyé, pour la gestion et l'exploitation des écocentres situés à Granby et à Waterloo pour l'exercice financier subséquent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de confirmer l'octroi d'une aide financière au montant de 2 245 738 \$ à COGEMRHY, à titre de budget de fonctionnement pour l'année 2022.

2021-11-539 **NOMINATION D'ADMINISTRATEURS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION CYCLISTE DRUMMOND-FOSTER (A.C.D.F.) INC.**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de nommer M. Philip Tétrault et Mme Johanne Gaouette comme administrateurs de l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. pour 2022.

2021-11-540 **ADHÉSION ET NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du préfet, M. Paul Sarrazin, et de Mme Johanne Gaouette comme membres de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région pour 2022.

2021-11-541 **ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CONSEIL MONTÉRÉGIEN DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (CULTURE MONTÉRÉGIE)**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion au Conseil montérégien de la culture et des communications (Culture Montérégie) pour l'année 2022 et de nommer Mme Julie Bourdon comme déléguée de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2021-11-542 **ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie pour l'année 2022 et de nommer M. Paul Sarrazin comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2021-11-543 **ADHÉSION ET NOMINATION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2022 et de nommer le préfet, M. Paul Sarrazin, et Mme Johanne Gaouette pour représenter la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2021-11-544 **ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2022 et de nommer M. Philip Tétrault comme représentant de la MRC de La Haute-Yamaska et M. Paul Sarrazin à titre de représentant substitut.

2021-11-545 **ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS D'ESPACE MUNI**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à Espace MUNI pour l'année 2022 et de nommer M. René Beauregard comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska et de nommer M. Paul Sarrazin à titre de délégué substitut.

2021-11-546 **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de nommer le préfet, M. Paul Sarrazin, et Mme Julie Bourdon pour représenter la MRC de La Haute-Yamaska auprès de la Table des MRC de l'Estrie pour l'année 2022.

2021-11-547 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE D'HARMONISATION DU PARC NATIONAL DE LA YAMASKA**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de nommer M. Éric Chagnon pour représenter la MRC de La Haute-Yamaska auprès de la Table d'harmonisation du Parc national de la Yamaska pour l'année 2022.

2021-11-548 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de nommer le préfet, M. Paul Sarrazin, et Mme Johanne Gaouette pour représenter la MRC de La Haute-Yamaska auprès de la Table de développement de la Haute-Yamaska pour l'année 2022.

2021-11-549 **NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU les résolutions numéros 2020-12-486, 2021-02-062 et 2021-05-235 par lesquelles la MRC a procédé à la nomination des membres du Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU qu'il a lieu de remplacer un élu municipal à titre de membre de ce comité suite aux élections municipales du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de modifier la composition du Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles en remplaçant M. Pascal Bonin par Mme Julie Bourdon.

2021-11-550 **NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-383**

ATTENDU que les membres dudit comité ont été nommés par la résolution numéro 2021-09-383;

ATTENDU qu'à la suite des élections municipales du 7 novembre 2021, il y a lieu de remplacer un des trois représentants du conseil de la MRC au Comité de suivi du Plan de développement de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2021-09-383 de manière à remplacer le sous-paragraphe a) du paragraphe 1. par le suivant :

« a) À titre de représentants du conseil de la MRC, le préfet, M. René Beaugard et Mme Julie Bourdon ainsi que, à titre de premier représentant substitut, M. Marcel Gaudreau et, à titre de deuxième représentant substitut, M. Pierre Fontaine; »

2021-11-551 **COTISATION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC**

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec pour l'année 2022.

2021-11-552 **COTISATION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC**

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, du greffier ainsi que du contrôleur financier à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l'année 2022.

2021-11-553 **COTISATION À L'ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du directeur du Service d'évaluation à l'Association des évaluateurs municipaux du Québec pour l'année 2022.

2021-11-554 **COTISATION À L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC**

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire à l'Association des aménagistes régionaux du Québec pour l'année 2022.

2021-11-555 **COTISATION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la directrice du Service de gestion des matières résiduelles à l'Association des organismes municipaux de gestion de matières résiduelles pour l'année 2022 et de la nommer comme représentante de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2021-11-556 **COTISATION À L'ASSOCIATION DE LA GÉOMATIQUE MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du géomaticien à l'Association de la géomatique municipale du Québec pour l'année 2022.

2021-11-557 **COTISATION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC**

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du coordonnateur aux cours d'eau à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec pour l'année 2022 et de le nommer comme représentant de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2021-11-558 **COTISATION À L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la coordonnatrice aux communications à l'Association des communicateurs municipaux du Québec pour l'année 2022.

- 2021-11-559** **COTISATION À L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC**
- Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du technicien en gestion documentaire à l'Association des archivistes du Québec pour l'année 2022.
- 2021-11-560** **ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE GÉOMONT**
- Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à titre de membre partenaire auprès de Géomont pour l'année 2022 et de nommer M. Yanik Landreville comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska.
- 2021-11-561** **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE MONTÉRÉGIE ÉCONOMIQUE**
- ATTENDU la désignation prévue à la résolution numéro 2020-12-523;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de confirmer la désignation de M. Patrick St-Laurent à titre de représentant de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de Montérégie Économique pour 2022.
- 2021-11-562** **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE RÉGIONALE DU VÉLO**
- ATTENDU la désignation prévue à la résolution numéro 2020-12-524;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de désigner Mme Annie Turcot, directrice générale de la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc., à titre de représentante de la MRC à la Table régionale du vélo pour 2022.
- 2021-11-563** **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE EN TRANSPORT COLLECTIF**
- Il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de désigner M. Simon Lajeunesse, directeur du Service de planification du territoire, à titre de représentant de la MRC à la Table de concertation régionale du transport collectif pour 2022.
- 2021-11-564** **ABONNEMENT À L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS**
- Sur une proposition de Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau et il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'abonnement de la directrice adjointe des Services administratifs et des ressources humaines à l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés pour l'année 2022.
- 2021-11-565** **ABONNEMENT À QUÉBEC MUNICIPAL**
- Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault et il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'abonnement à Québec municipal pour l'année 2022.

2021-11-566 ABONNEMENT AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (JAGUAR MÉDIA INC.)

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de renouveler l'abonnement au Réseau d'information municipale du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.

2021-11-567 ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2022.

2021-11-568 CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES POUR 2022

Soumise : Proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances générales de la Municipalité régionale de comté pour l'année 2022.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec en date du 29 septembre 2021 pour le renouvellement des assurances générales 2022 de la MRC de La Haute-Yamaska et comprenant les protections suivantes :

1.	Contenu de bureau et assurances des systèmes informatiques (limite 1 119 778 \$, franchise 2 500 \$)	1 294,00 \$
	Bâtiments et contenu écocentres (2 122 837 \$, franchise 2 500 \$)	8 628,00 \$
	Bâtiments et contenu CARTHY (194 305 \$, franchise 2 500 \$)	289,00 \$
	Assurance biens spécifiés (équipement audiovisuel, canon, portables, maison ToutRisque, mascotte, simulateur incendie, bacs roulants entreposés dans les municipalités) (limite 182 650 \$, franchise 1 000 \$)	809,00 \$
	Équipements d'entrepreneurs – Rétrocaveuse + équipements	989,00 \$
2.	Responsabilité civile MRC (2 000 000 \$, franchise pour dommages matériels 500 \$)	7 543,00 \$
3.	Cyberrisques – Option B	3 450,00 \$
4.	Responsabilité civile COGEMRHY (2 000 000 \$, franchise pour dommages matériels 500 \$)	8 543,00 \$
5.	Responsabilité civile CARTHY (2 000 000 \$, franchise pour dommages matériels 500 \$)	5 500,00 \$
6.	Responsabilité municipale MRC (1 000 000 \$/2 000 000 \$, franchise 1 000 \$)	11 082,00 \$
7.	Responsabilité municipale COGEMRHY + 2 écocentres (1 000 000 \$/2 000 000 \$, franchise 1 000 \$)	1 725,00 \$
8.	Responsabilité municipale CARTHY (1 000 000 \$/2 000 000 \$, franchise 1 000 \$)	1 500,00 \$
9.	Avenant Loi C-21	1 000,00 \$
10.	Responsabilité civile complémentaire de 5 000 000 \$ +	

Umbrella de 3 000 000 \$	6 568,00 \$
11. Fidélité des employés (fidélité 10 000 \$, vol d'argent 1 000 \$, aucune franchise)	181,00 \$
12. Assurance automobile MRC (chapitres A, B2 et B3 2 000 000 \$, franchise 500 \$)	742,00 \$
13. Assurance automobile COGEMRHY (chapitres A, B2 et B3 2 000 000 \$, franchise 500 \$)	371,00 \$
14. Assurance automobile CARTH Y (chapitres A, B2 et B3 2 000 000 \$, franchise 500 \$)	742,00 \$
15. Assurance pour une remorque COGEMRHY	74,00 \$
16. Assurance pour une remorque CARTH Y	186,00 \$
17. Assurance bris des machines MRC, COGEMRHY, CARTH Y	816,00 \$
18. Assurance responsabilité environnementale – COGEMRHY (franchise 5 000 \$, limite de nettoyage à 500 000 \$)	<u>8 904,00 \$</u>
	70 936,00 \$ plus les taxes applicables

Il est également résolu unanimement de répartir les primes d'assurances pour l'année 2022 selon les modalités suivantes :

Primes payables par le service d'évaluation :

- 50 % de la prime relative au contenu de bureau et assurances informatiques, soit 647 \$, plus les taxes applicables;
- La prime relative au véhicule du service d'évaluation, soit 371 \$, plus les taxes applicables;

Primes payables par l'ensemble des municipalités :

- Le solde de la prime, soit 69 918 \$, plus les taxes applicables.

Il est également résolu de facturer à COGEMRHY :

1. La totalité de la prime bâtiment et contenu des écocentres, soit 8 628 \$, plus les taxes applicables;
2. La portion de la prime relative aux équipements d'entrepreneur de COGEMRHY, soit pour la rétrocaveuse, le transpalette et la plateforme élévatrice, représentant 924 \$, plus les taxes applicables;
3. La totalité de la prime responsabilité civile – écocentres, soit 8 543 \$, plus les taxes applicables;
4. La totalité de la prime responsabilité municipale – écocentres, soit 1 725 \$, plus les taxes applicables;
5. La totalité des primes relatives à la camionnette, soit 371 \$, plus les taxes applicables;
6. La totalité de la prime relative à la remorque, soit 74 \$, plus les taxes applicables;

7. La portion de la prime relative aux bris des machines pour COGEMRHY, soit 489 \$, plus les taxes applicables;
8. La totalité de la prime responsabilité environnementale – écocentres, soit 8 904 \$, plus les taxes applicables;
9. Toutes factures additionnelles émises suite à un réajustement des valeurs ou des protections.

Advenant que la MRC reçoive ultérieurement des crédits pour les primes attribuées à COGEMRHY, ceux-ci seront retournés à l'organisme.

Il est enfin résolu de facturer à CARTHY :

1. La totalité de la prime bâtiment et contenu CARTHY, soit 289 \$, plus les taxes applicables;
2. La portion de la prime relative aux équipements d'entrepreneurs de CARTHY, soit 65 \$, plus les taxes applicables;
3. La totalité de la prime responsabilité civile – CARTHY, soit 5 500 \$, plus les taxes applicables;
4. La totalité de la prime responsabilité municipale – CARTHY, soit 1 500 \$, plus les taxes applicables;
5. La totalité des primes relatives aux véhicules de CARTHY, soit 742 \$, plus les taxes applicables;
6. La totalité de la prime relative à la remorque, soit 186 \$, plus les taxes applicables;
7. La portion de la prime bris des machines pour CARTHY, soit 47 \$, plus les taxes applicables;
8. Toutes factures additionnelles émises suite à un réajustement des valeurs ou des protections.

Advenant que la MRC reçoive ultérieurement des crédits pour les primes attribuées à CARTHY, ceux-ci seront retournés à l'organisme.

2021-11-569

AJOUT D'ENTREPRENEURIAT HAUTE-YAMASKA À TITRE D'ASSURÉ ADDITIONNEL DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC

Soumise : Proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'ajout d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska comme assuré additionnel au niveau des assurances générales de la MRC de La Haute Yamaska pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Il est alors proposé M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec datée du 22 novembre 2021 afin d'ajouter Entrepreneuriat Haute-Yamaska comme assuré additionnel au niveau des assurances générales de la Municipalité régionale de comté de La Haute Yamaska et comprenant les protections suivantes :

1. Biens spécifiés
(limite 12 500 \$, franchise 1 000 \$) 56 \$

2. Responsabilité civile (2 000 000 \$, franchise pour dommages matériels 500 \$) 500 \$
3. Responsabilité municipale (1 000 000 \$/2 000 000 \$, franchise 1 000 \$) 500 \$

Il est également résolu unanimement de facturer à Entrepreneuriat Haute-Yamaska la totalité de ces primes, plus les taxes applicables, ainsi que toutes factures additionnelles émises suite à un réajustement des valeurs ou des protections.

Advenant que la MRC reçoive ultérieurement des crédits pour les primes attribuées à Entrepreneuriat Haute-Yamaska, ceux-ci seront retournés à l'organisme.

2021-11-570 DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LE GALA AGRISTARS 2022

Soumis : Plan de visibilité.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que la MRC agisse à titre de partenaire financier du Gala Agristars du 11 avril 2022 et, à cette fin, participe à titre de « Partenaire Collaborateur » conformément au plan de visibilité soumis, soit pour un montant de 500 \$.

2021-11-571 MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES AUPRÈS DE POUPART & POUPART AVOCATS INC. POUR L'ANNÉE 2022

Soumise : Offre de service de Poupart & Poupart avocats inc. datée du 4 octobre 2021.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'accepter les termes de l'offre de service telle que soumise pour l'année 2022.

2021-11-572 MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES AUPRÈS DE DHC AVOCATS INC. POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de retenir les services juridiques de DHC Avocats inc., en 2022, au besoin et sur une base horaire.

2021-11-573 MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES AUPRÈS DE THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR S.E.N.C.R.L. POUR L'ANNÉE 2022

Soumise : Offre de service de Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. datée de novembre 2021.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'accepter les termes de l'offre de service telle que soumise pour l'année 2022.

2021-11-574 CONSULTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS POUR SON PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025

Soumises : a) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025;
b) Encadrement – consultation annuelle.

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs a soumis à la MRC son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que le conseil :

1. Exprime son accord au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs tel que soumis;
2. Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le formulaire d'acceptation de retour de consultation conformément à cet avis.

Note : *Avant le début des délibérations sur cette question, Mme Julie Bourdon indique que, par prudence, elle pourrait avoir un intérêt pécuniaire particulier sur cette question en raison d'un membre de sa famille qui est employé de la MRC. En conséquence, elle se retire de la table des délibérations et indique qu'elle ne participera pas à celles-ci, ni ne votera ou tentera d'influencer le vote. Il est 19 h 59.*

2021-11-575 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL**

Soumise : Politique de télétravail datée de novembre 2021.

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'adopter la politique de télétravail telle que soumise.

Note : *Mme Julie Bourdon reprend son siège à la table du conseil. Il est 20 h 00.*

2021-11-576 **FIN DE PROBATION DE LA TECHNICIENNE INSPECTRICE EN ÉVALUATION**

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement de mettre fin à la probation de Mme Valérie Gagné au poste de technicienne inspectrice en évaluation en date du 12 novembre 2021.

2021-11-577 **EMBAUCHE AU POSTE DE GREFFIER**

ATTENDU que Me Jessica Tanguay a démissionné du poste de greffière de la MRC de La Haute-Yamaska et qu'il y a lieu de pourvoir le poste maintenant vacant;

ATTENDU que Me Grégory Carl Godbout occupe actuellement le poste de greffier par intérim;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement de nommer à compter de ce jour Me Grégory Carl Godbout à titre de greffier de la MRC de La Haute-Yamaska.

2021-11-578 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR 2022 ET DE LEURS SUBSTITUTS**

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de :

1. Nommer les membres suivants au Comité de sécurité publique pour l'année 2022 :

M. René Beauregard, M. Éric Chagnon, M. Pierre Fontaine, Mme Suzanne Favreau-Choinière, M. Jean-Marie Lachapelle, M. Paul Sarrazin, Mme Barbara Talbot;

2. Nommer Mme Francine Vallières-Juteau comme substitut à M. René Beauregard, Mme Denise Papineau comme substitut à M. Éric Chagnon, M. Sylvain Hainault comme substitut à M. Pierre Fontaine, M. Marcel Gaudreau comme substitut à Mme Suzanne Favreau-Choinière, M. Pierre Brien comme substitut à M. Jean-Marie Lachapelle, Mme Ginette Prieur comme substitut à M. Paul Sarrazin et M. Serge Blanchard comme substitut à Mme Barbara Talbot.

2021-11-579

PROGRAMME DE PARTAGE DES REVENUS DE REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES – PERTE DE REVENUS DUE AU TRANSFERT EN ESTRIE – APPUI À LA MRC DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU que le MAMH a confirmé, le 25 octobre 2021, que la MRC de La Haute-Yamaska recevrait une somme de 398 066 \$ du Programme sur le partage des revenus de redevances des ressources naturelles, soit 27 827 \$ de moins que ce qui était prévu en novembre 2020 pour la préparation du budget 2021;

ATTENDU que cette différence provient d'un calcul effectué sur la base du produit intérieur brut de la région (PIBR) administrative de l'Estrie (pour 2021, il est calculé sur la moyenne du PIBR de 2016-2017-2018);

ATTENDU que les MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska ont été transférées en Estrie le 28 juillet dernier;

ATTENDU que la méthode de calcul ne tient pas compte d'un transfert de région administrative et, par conséquent, désavantage toutes les MRC de l'Estrie qui se partagent des redevances à huit MRC au lieu de les partager à six (Sherbrooke ne reçoit pas de redevances);

ATTENDU que cette iniquité perdurera jusqu'en 2025, puisque ce n'est qu'en 2026 que le calcul du PIBR tiendra compte de la moyenne des années 2021, 2022 et 2023, soit à partir du moment où les deux MRC ont joint l'Estrie et que leur économie a contribué au PIBR de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de corriger cette iniquité due au transfert en Estrie des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi en respectant d'abord le montant des redevances annoncé pour la préparation du budget 2021 et que ce montant serve de base minimalement pour le calcul des redevances des années 2022 à 2025, soit jusqu'au moment où le PIBR de la nouvelle Estrie agrandie soit pris en compte;

2. De transmettre copie de la présente au ministre des Transports, ministre responsable de l'Estrie et député de Granby, M. François Bonnardel, à la ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi, Mme Isabelle Charest, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et député de Johnson, M. André Lamontagne, ainsi qu'aux MRC de l'Estrie.

Note : ADJUDICATION DU CONTRAT NUMERO 2021/011 – SERVICES PROFESSIONNELS EN AUDITS FINANCIERS

Ce sujet est remis en ajournement.

Note : EMBAUCHE AU POSTE DE CHEF DE PROJET, PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Ce sujet est remis en ajournement.

Note : MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Ce sujet est remis en ajournement.

Note : DEMANDE D'APPUI DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES – IMPACTS DU PROJET DE LOI 103 SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce sujet est remis en ajournement.

Note : PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

2021-11-580 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est 20 h 04. Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'ajourner la séance au mercredi 15 décembre 2021 à 19 h.

(signé)

Mme Johanne Gaouette,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

(signé)

M. Paul Sarrazin, préfet